Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 01/03/2024

LOU VIDALOU SAS LOU VIDALOU rappelle Saint-Nectaire Fermier



- Noms des modèles ou références concernés : **Tous les Saint-Nectaire vendu à partir du 1.01.24**
- Marque : **sans marque**
- **Lot Tous les lots**
- Conditionnements : **vendu non emballé**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/01/2024 au 26/02/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 63234003CE**
- Zone géographique de vente : **Départements : CANTAL (15), PUY-DE-DOME (63)**
- Distributeurs : **Lou Vidalou Fromagerie Caldera (15) Fromagerie Condutier (15) Marché de Lezoux (63) Ferme de la Comté (63)**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Contamination Listeria**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Contacter le point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
 Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 25 mars 2024**

CONTACT

- Numéro de contact : **0678316942**
- Informations complémentaires publiques : **.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre